

## 6.2 Demande de subvention pour financer le fonctionnement global de l'association

*Ce paragraphe doit être complété par le tableau 7. Budget prévisionnel*

*NB : Toute mise à disposition de locaux ou de matériel doit faire l'objet d'une valorisation sincère dans la convention d'objectif (pour les subventions supérieures à 23 000 euros).*

### 6.2.1 Présentation du projet associatif

Plaque de rue pour Suzanne Manhaudier payée avec le montant de la subvention 600 euros

### 6.2.2 Composition des organes dirigeants